

[Texte]

In so far as establishing new programs to assist the industry, new grants and contribution programs, or reinforcing existing ones, there are statutory authorities under other pieces of legislation.

Mr. Skelly: Mr. Chairman, could the witnesses tell me where authority to spend money for the Salmonid Enhancement Program comes from?

Mr. Tousignant: I will venture, Mr. Skelly—and I must admit that I am venturing it—that it is what we call in French *le pouvoir de dépenser*. The government has approval of the estimates; Parliament has agreed that funds be expended for that purpose, and if there is a statutory authority of sorts, a specific one, we will find out. As far as I am concerned, it is related to the spending of the government.

Mr. Skelly: Okay. So basically what you have is a proposition where the Salmonid Enhancement Program is one of the things that is related to the purpose of this legislation, I presume under paragraph 2.1(a), and you are spending money under this particular piece of legislation to achieve those purposes. You have told us that you do not know where that authority comes from, but it obviously comes from somewhere, because they spent \$150 million over 7 years and they are still spending money.

I would put to you the argument: Would it not come under the general spending authority of the federal government to achieve valuable purposes, as outlined in this act, that you could develop an infrastructure program to help meet the needs and answer the questions raised by witnesses previously?

Mr. Tousignant: Mr. Chairman, one of the sub-objectives of the departmental estimates that are approved year to year by Parliament provides that the department is to provide services and infrastructure in support of the achievement of economic returns and social benefits from the fishery resource, the fish processing industry, in the exploitation of non-renewable marine resources.

The point I am trying to make is that social and economic benefits are not only mentioned in the Fisheries Act, but are in the sub-objective for the department couched more broadly to touch upon such things as the assistance to the fish processing industry and exploitation of non-renewable marine resources. I fail to see why all economic and social benefits derived from the fishery should heretofore come under the Fisheries Act when it is only part of the stated purpose of the act and there are other existing instruments that are in place to satisfy the needs to which Mr. Skelly is referring.

The Chairman: Mr. Skelly, I will let Mr. Henderson interject here with a question or two.

Mr. Henderson: Just briefly on the purposes again, Mr. Chairman. As I see it, proposed paragraph 2.1(c):

(c) to ensure a continuing supply of fish and to maintain and develop the economic and social benefits from the use

[Traduction]

Pour ce qui est de l'élaboration de nouveaux programmes de subventions pour venir en aide à l'industrie, ou de l'idée d'étoffer les programmes existants, il y a d'autres textes habilitants qui contiennent les pouvoirs nécessaires.

M. Skelly: Monsieur le président, les témoins peuvent-ils m'expliquer d'où provient cette autorisation de consacrer des fonds au Programme de mise en valeur des salmonidés par exemple?

M. Tousignant: Je ne suis pas certain, monsieur Skelly, mais je pense qu'il s'agit de ce que nous appelons le pouvoir de dépenser en français. C'est le gouvernement qui approuve le budget. Le Parlement a accepté de consacrer des fonds à cette activité et, s'il existe un pouvoir habilitant, nous le trouverons bien. Mais je pense moi qu'il s'agit tout simplement d'une prérogative du gouvernement.

M. Skelly: Très bien. Donc nous avons un programme de mise en valeur des salmonidés qui est relié au but avoué dont il est question à l'alinéa 2.1(a) du projet de loi dont nous sommes saisis et vous dépensez de l'argent pour réaliser ces objectifs en vertu de ce texte habilitant. Vous nous avez dit que vous ne savez pas d'où provenait ce pouvoir, mais il doit bien venir de quelque part puisqu'ils ont dépensé plus ou moins 150 millions de dollars en 7 ans et que cela continue.

Voici donc ma question: ne pourriez-vous pas, conformément au pouvoir général de dépense que le gouvernement fédéral dans le but d'atteindre des objectifs valables, comme le signale cette loi, mettre au point un programme d'infrastructure pour satisfaire les besoins et répondre aux vœux des témoins que nous avons entendus?

M. Tousignant: Monsieur le président, l'un des sous-objectifs du budget du ministère qui est approuvé chaque année par le Parlement prévoit que le ministère doit fournir des services et une infrastructure à l'appui des avantages économiques et sociaux des pêches, de l'industrie du conditionnement du poisson et de l'exploitation des ressources maritimes non renouvelables.

Ce à quoi je veux en venir, c'est que les avantages sociaux et économiques ne sont pas mentionnés uniquement dans la Loi sur les pêcheries, mais constituent également le sous-objectif que s'est donné le ministère pour couvrir des programmes comme l'aide à l'industrie du conditionnement du poisson et à l'exploitation des ressources maritimes non renouvelables. Je ne comprends pas pourquoi tous les avantages économiques et sociaux découlant des pêcheries devraient être assujettis à la Loi sur les pêcheries, puisqu'ils ne constituent qu'un des éléments d'intention de la loi et qu'il existe d'autres textes habilitants aptes à répondre aux besoins auxquels M. Skelly a fait allusion.

Le président: Monsieur Skelly, je vais laisser M. Henderson poser une ou deux questions.

M. Henderson: J'aimerais justement parler encore une fois brièvement de cette motion d'intention, monsieur le président. A mon avis, le projet d'alinéa 2.1(c):

c) la permanence des stocks de poisson, le maintien et le développement des avantages économiques et sociaux qui